**Ligue de Droits de l'Homme et du Citoyen de Nouvelle-Calédonie**

 Nouméa, le 4 août 2004

**COMMUNIQUE n° 41**

**POUR UN RECENSEMENT CONFORME A L’ACCORD DE NOUMEA**

**La Ligue des Droits de l’Homme de Nouvelle Calédonie** et **la Ligue Française des Droits de l’Homme** :

Constatent qu’à l’initiative du Président de la République le prochain recensement ignorera la répartition des habitants de Nouvelle-Calédonie en fonction de l’appartenance qu’ils revendiquent à l’une ou l’autre des populations qui vivent dans ce « Pays d’Outre-Mer », selon sa dénomination officielle.

Alors que la Nouvelle Calédonie est toujours marquée par l’empreinte du colonialisme, refuser d’appréhender la population du Territoire au travers de ses différentes composantes, c’est nier l’histoire coloniale et revenir sur la reconnaissance du peuple Kanak en tant que peuple colonisé.

C’est violer aussi l’Accord de NOUMEA, validé par le Conseil Constitutionnel, qui reconnaît le fait colonial et organise l’avenir du Territoire autour de la légitimité commune du peuple colonisé et du peuple migrant présent au moment de l’Accord

Loin de constituer une quelconque discrimination en raison de la mention de l’origine, un recensement qui prenne en compte les diverses populations qui vivent en Nouvelle Calédonie peut seul permettre la mesure de la réalité coloniale et donc des rééquilibrages nécessaires.

**La LDH-NC et la LDH-France rappellent qu’il s’agit là d’une des conditions essentielles pour se construise un avenir conforme à la lettre et à l’esprit de l’Accord de Nouméa.**

 Le Président de la LDH-NC Le Président de la LDH-France

 Elie Poigoune Michel Tubiana

**Accord de Nouméa. Préambule.** *« …La colonisation a porté atteinte à la dignité du peuple kanak qu’elle a privé de son identité. Des hommes et des femmes ont perdu dans cette confrontation leur vie ou leurs raisons de vivre…Il convient* ***de restituer au peuple kanak son identité*** *confisquée, préalable à la fondation d’une nouvelle souveraineté, partagée dans un destin commun. »*

Mais aussi : *«****Les*** *communautés qui vivent sur le territoire ont acquis par leur participation à l’édification de la Nouvelle-Calédonie une légitimité à y vivre et à continuer à contribuer à son développement. »*

Et enfin : *« …Le présent est le temps du partage, par le rééquilibrage… »*

***Comment se reconnaître, comment assurer le rééquilibrage, sans savoir qui est qui et quelle est l’importance des communautés ?***